



# ABAFIM



SARL au capital de 50 000 C 443 658 463 RCS Tarbes Carte  
 Professionnelle N° CPI 65012016 000 005 955 délivrée le  
 7/04/ 2016 par la CCI de Tarbes et des Hautes Pyrénées  
 TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES & FONDS DE  
 COMMERCE 16 Avenue de la Marne 65 000 TARBES FRANCE  
 Garantie Financière (110 000C): QBE Insurance (Europe) LIMITED  
 Cœur Défense Tour A 110 esplanade du Général de Gaulle 92931 LA DEFENSE CEDEX

Représentée par l'agent commercial indépendant  
 M. Sylvain BRUGIRARD  
 Tél. : 06.30.03.61.71

Inscription au registre  
 des Mandats AF22589

**-MANDAT SIMPLE DE VENTE  
 SANS EXCLUSIVITE (avec faculté de rétractation)**

En re les soussignés :

*- LACAZE Yannick  
 - Lacaze Géraldine  
 - Lacaze Jérôme*

Agissant conjointement et solidairement en QUA LITE DE SEULS PROPRIETAIRES pour le compte de l'indivision Lacaze  
 intervenant aux présentes sous la dénomination « LE MANDANT », vous mandatos par la  
 présente afin de rechercher un acquéreur et faire toutes les démarches en vue de vendre les biens et droits ci-dessous désignés,  
 nous engageant à produire toutes justifications de propriété : (section et N° de parcelle cadastrale, N° de  
 lot copropriété, et superficie privative (art. 46 de la loi du 10.07.1965) ne sont pas applicables aux caves, garages, emplacements de stationnement ni aux lots  
 ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 m<sup>2</sup>.)

Maison située 35 rue du Bastourra 65360 Saint-Martin

Maison cadastrée B 922 lot C et D avec un découpage cadastral en cours pour arriver à  
 2617 m<sup>2</sup> de contenance totale.

Dont nous sommes devenus propriétaires par acte chez Maître..., Carnejac

**Séquestre ;**

La loi solidarité et renouvellement urbains du 13.12.2000 réglemente le versement visé ci-dessous (articles L. 271-1 et L. 271-2 du CCH).

En vue de garantir la bonne exécution des présentes et de leur suite, les fonds ou valeurs qu'il est usage de faire verser par  
 l'acquéreur, seront détenus par le notaire, Maître Carnejac à Tarbes

**CLAUSE PENALE :** En cas de non-respect des obligations énoncées dans ce mandat, en cas de vente à un  
 acquéreur ayant été informé ou présenté, directement ou indirectement, de la vente du bien par le  
 MANDATAIRE, le MANDANT s'engage à verser au MANDATAIRE en vertu  
 des articles 1142 et 1152 du Code Civil, une indemnité compensatrice forfaitaire  
 égale à la rémunération prévue dans ce ma date

**Clause particulière :**

**Signature client :**

Prix : Le prix demandé par le mandant, vendeur des biens et droits ci-avant désignés, est sauf accord ul érieur,  
 payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique, tant à l'aide de prêts que de fonds propres de  
 l'acquéreur, de (Chiffres) : 155 000 C, (Lettres) : Cent cinquante-cinq mille euros. Dont le Prix net  
 propriétaire(s) : 140 000 euros

Honoraires: nos honoraires fixés à 10% "ITC, calculés sur le prix de vente, (prêts inclus), seront à la charge du vendeur, exigibles  
 et payés comptant par le vendeur le jour où l'opération sera effectivement conclue et constatée dans un acte écrit, signé par les  
 deux parties, conformément à l'article 74 du décret .N072-678 du 20 juillet 1972, constatant l'accord du vendeur et de l'acquéreur,  
 quel que soit le mode de financement (fonds propres acquéreur, prêt bancaire, prêt vendeur, rachat de parts, . v).

Les Honoraires d'Agence (TVA incluse) seront de (chiffres) : 15 000 e,  
 (lettres) : Quinze mille euros.

Plus-Values et T.V.A. : les parties reconnaissent avoir été informées des dispositions fiscales concernant les plus-values et  
 déclarent agir en toute connaissance de cause. Si la vente est assujettie à la T.V.A, le prix ce dessus stipulé s'entend T.V.A.  
 incluse.

AUCUN HONORAIRE NE SERA DU AU cas OU LE MANDANT VENDRAIT SANS AUCUNE INTERVENTION DE LA PART DU MANDATAIRE.



